AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202803-20240326-20240311-DE en date du 02/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 20240311

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Sarthe Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202403/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage: 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-

cing minutes

Nombre de conseillers

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni

En exercice: 18

à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

Présents : 14 Votants : 17

<u>PRESENTS</u>: MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ESPACES VERTS

Les travaux d'entretien des espaces verts sont accrus durant la période estivale. Il est nécessaire de renforcer l'équipe des agents communaux, dans le secteur technique durant la période estivale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter, dans le cadre d'un contrat temporaire d'accroissement saisonnier d'activité, deux personnes à temps complet, pour une durée maximale de 6 mois chacune, rémunérées en fonction de la grille d'adjoint technique à l'échelon 1.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

Date de publication: 02/04/2024